

Alternatives Economiques

FÉVRIER 2024 | N° 443 | 5,90 €

Ecole privée : à quand la fin
des privilèges ?

Qui veut la peau des écolos ?

Atos, victime de la folie
des grandeurs de Thierry Breton

ENQUÊTE SUR LE MANAGEMENT À LA FRANÇAISE

Autoritaire
Technocratique
Vertical



L 19241 - 443 - F: 5,90 € - RD
ISSN 0247-3739
France métropolitaine

Belux./Italie/Grèce/Portugal (cont) 5,90 € ■ Allemagne 7,90 € ■ Suisse 10,20 CHF ■ OCM/S 6,90 € ■ Canada 10,99 \$ CAD ■ Tunisie 13,20 TND ■ TOM/S 850 XPF ■ Maroc 69 MAD

SOMMAIRE



DOSSIER

Enquête sur le management à la française

Vertical, technocratique et autoritaire, le management hexagonal ne s'est toujours pas débarrassé de ses vieux démons. Avec pour effets de dégrader les conditions de travail et de plomber l'économie. Alors, on change quand ?

22



3_ ÉDITORIAL de Christian Chavagneux

6_ Courrier

À CHAUD

8_ **Ecole privée : à quand la fin des privilèges ?**

12_ En chiffres • La Question • Près de chez vous • L'Objet • Et ailleurs... • La bonne nouvelle • Le Graph

20_ Y'A DU BOULOT ! de Sandrine Foulon

21_ BD Isadora au pays du management par Fabrice Erre

ENJEUX

38_ **Emploi : les seniors sous pression**

42_ Pourquoi la croissance n'arrive pas à repartir

44_ **zoom** Make Trump great again

46_ **Comment la Russie contourne les sanctions économiques**

50_ Italie : prendre aux pauvres pour donner aux riches

52_ **CARTE** Le tournant occidental de l'économie ukrainienne

54_ **Atos, victime de la folie des grandeurs de Thierry Breton**

58_ Prêts garantis : répit temporaire pour les petites entreprises

60_ **DATA** Le charbon, énergie du XXI^e siècle

62_ **Qui veut la peau des écolos ?**

66_ La future loi climat est devenue une loi nucléaire

68_ **MARK** Le brevet des collèges, marqueur social

IDÉES

70_ **ENTRETIEN** avec Anne-Claire Defossez et Didier Fassin
« L'exil est le reflet des désordres du monde »

75_ Opinions • Lectures

86_ **CULTURE** Partage des revenus : Deezer et Spotify changent les règles du jeu

88_ **HISTOIRE** Casino, de la consommation de masse au rien ne va plus

91_ **PETITE HISTOIRE DES ÉCONOMISTES HÉTÉRODOXES** Eugène Buret, adversaire de la misère

AGIR

94_ **Les Licoornes, une chimère ?**

97_ Agenda

98_ **PERTES & PROFITS** par Enzo

« L'EXIL EST LE REFLET DES DÉSORDRES DU MONDE »

Dans le Briançonnais, à la frontière franco-italienne, bénévoles et militants se mobilisent depuis 2016 pour suppléer les défaillances de l'Etat et organiser l'accueil de celles et ceux qui suivent la route de l'exil. Durant cinq ans, les chercheurs Anne-Claire Defossez et Didier Fassin ont enquêté sur ce terrain,

séjournant deux fois par an à Briançon et participant aux activités du Refuge solidaire, puis des Terrasses solidaires. De cette « participation observante » et de leurs interactions et entretiens avec policiers, exilés et solidaires, ils ont tiré un livre à la fois sensible et documenté : *L'exil, toujours recommencé. Chronique de la frontière* (Seuil, 2024).

Anne-Claire Defossez

Sociologue, chercheuse à l'Institute for Advanced Study de Princeton

Didier Fassin

Professeur au Collège de France, titulaire de la chaire « Questions morales et enjeux politiques dans les sociétés contemporaines », et directeur d'études à l'EHESS

ENTRETIEN

Qu'est-ce qui vous a décidé à mener cette recherche ?

Didier Fassin : Nous travaillons l'une et l'autre sur les questions d'immigration depuis longtemps, à la fois comme objet de recherche et engagement personnel. Lorsque nous avons appris, il y a cinq ans, la situation à Briançon, au moment de la mobilisation citoyenne en réponse à l'occupation de la frontière par le groupuscule d'extrême droite Génération identitaire, nous nous sommes dit qu'il se jouait là quelque chose d'important, certainement emblématique d'enjeux mettant en relation trois types d'acteurs, les exilés, les solidaires et les forces de l'ordre.

Vous sous-titrez votre livre *Chronique de la frontière*. Qu'est-ce que la frontière ?

Anne-Claire Defossez : La frontière est toujours une construction historique et politique. Dans le Briançonnais, elle n'a pas toujours existé. Ainsi, pendant plusieurs siècles à partir de 1343, la République des Escartons associait des territoires de part et d'autre de la frontière actuelle. Se sont longtemps succédé des périodes où les passages étaient autorisés, voire encouragés, et d'autres où ils étaient restreints, ou empêchés. Depuis 1995, avec l'entrée en vigueur de la convention de Schengen, l'espace européen est censé fonctionner sans frontière intérieure.

D. F. : Cependant, dès le départ, la France n'a cessé de demander des dérogations afin d'instaurer des contrôles intermittents. En 2015, prenant pour raison les attentats, la frontière a été fermée pour six mois, mesure renouvelée systématiquement ensuite, alors même que la Commission européenne rappelait qu'elle n'avait aucune efficacité sur la lutte contre le terrorisme. En réalité, sans le dire, la France utilisait le contrôle aux frontières pour empêcher les migrations.

Après la mobilisation citoyenne contre l'opération de Génération identitaire en 2018, on assiste à la militarisation de la frontière. Qu'est-ce que cela signifie ?

A.-C. D. : La frontière prend alors une nouvelle signification, devenant pour les exilés un obstacle, pour les acteurs de la solidarité un espace dangereux, et pour les forces de l'ordre l'objet d'une mission de contrôle qu'elles n'exerçaient plus.

D. F. : On passe en quelques années d'un poste-frontière avec une trentaine d'agents à un déploiement de près de 250 policiers et militaires. Tragiquement, après l'arrivée du premier escadron de gendarmes mobiles en 2018, les trois premiers décès surviennent. Cette corrélation entre militarisation et mise en danger est troublante.

A.-C. D. : Mais la militarisation n'empêche pas les gens de passer. Tous les policiers et gendarmes que nous avons interrogés le reconnaissent, de même que les fonctionnaires de la préfecture. Lorsque des exilés sont interpellés et renvoyés, ils tentent de nouveau la traversée jusqu'à y parvenir en s'exposant cependant à toujours plus de dangers.

Si la militarisation n'empêche pas les passages, quelle fonction remplit-elle ?

D. F. : L'efficacité de cette militarisation est de l'ordre de la performance politique. Les autorités affirment ainsi défendre la souveraineté du pays, mais de fait, il s'agit surtout de mettre en scène le contrôle supposé de la frontière, c'est-à-dire la sélection et le renvoi des indésirables.

Ce choix est très coûteux. Nous avons calculé que, dans le Briançonnais, chaque « non-admission » revient à 14 000 euros. Pour parler comme les économistes, le contrôle des frontières est probablement la politique publique française la plus « coût-inefficace ».

Si les chiffres des « non-admissions » ne renseignent pas sur le nombre réel de passages, peut-on estimer le nombre de personnes qui franchissent les frontières ?

A.-C. D. : Il y a à la fois une surestimation et une sous-estimation par les autorités : certaines personnes passent sans être interpellées, d'autres sont refoulées et comptées à chaque tentative. Les chiffres les plus fiables sont en fait ceux des personnes accueillies aux Refuges solidaires, où

presque toutes font une halte. Il passe ainsi chaque année dans le Briançonnais – qui est l'une des deux entrées sur le territoire français depuis l'Italie – environ 4 000 personnes en moyenne. C'est peu.

Que se passe-t-il aux autres frontières que les exilés ont franchies, avant celle du col de Montgenèvre ?

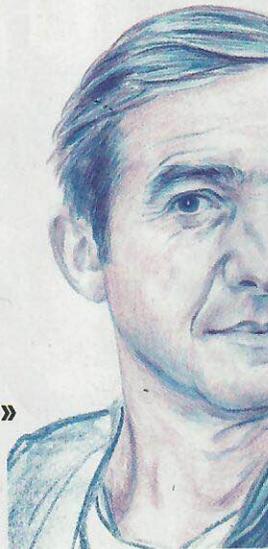
D. F. : Pour les exilés, dès le départ de leur pays, toutes les frontières sont très dangereuses. Entre l'Afghanistan et l'Iran, ou entre l'Iran et la Turquie, les gardes-frontières leur tirent dessus. Sur la route du Sahara, ils prennent des pistes peu fréquentées pour éviter les barrages policiers et courent le risque qu'une

panne de moteur les laisse au milieu du désert sans secours ; puis, en Libye, ils sont fréquemment emprisonnés, rançonnés, voire torturés.

Au cours de la dernière décennie, l'Union européenne a contribué à aggraver cette situation, notamment en externalisant le contrôle des frontières de l'autre côté de la Méditerranée, avec la Turquie, la Libye, l'Algérie, le Maroc et plus récemment la Tunisie, ces pays étant chargés d'empêcher les exilés d'atteindre l'Europe en échange d'aides financières et logistiques.

Ce contrôle à distance des frontières européennes a un effet mortifère considérable au Sahel. Ainsi au Niger, après

“ Pour parler comme les économistes, le contrôle des frontières est probablement la politique publique française la plus « coût-inefficace » ”



Le vote de la loi de 2015 (préparée avec l'aide de la France) qui réprime les passeurs et les exilés, le nombre de morts dans la traversée du Sahara a été multiplié par huit en raison des voies risquées qui sont empruntées, selon les données du Missing Migrants Project.

En matière d'accueil, qu'est-ce que l'expérience briançonnaise a de spécifique par rapport au Calais ou à la Roya ?

A.-C. D. : Le terreau associatif du Briançonnais est très riche. Il existait avant 2015 avec des associations traditionnelles de l'humanitaire comme le Secours catholique, de l'asile comme la Cimade, et du social comme la Maison des jeunes et de la culture. L'église locale et l'évêché, mais aussi la municipalité avant 2020, ont joué un rôle important dans l'accueil.

Il y avait également un terreau politique avec le mouvement No THT d'opposition à la ligne à très haute tension dans la vallée de la Haute-Durance, en lien avec les militants du No TAV contre le train à grande vitesse, côté italien.

Avec l'arrivée des exilés se constituent des associations *ad hoc*, Tous migrants, Refuges solidaires et Terrasses solidaires, et des partenariats se développent, notamment avec Emmaüs, Médecins du monde et le Centre hospitalier des Escartons. Par ailleurs, des dizaines de familles et des squats participent d'un accueil inconditionnel sur le territoire.

D. F. : Tous ces acteurs de la solidarité se substituent ainsi à un Etat qui ne remplit pas la mission de mise à l'abri que la loi lui confie.

L'un des enjeux d'une telle recherche est de ne pas dénier aux exilés leur qualité d'acteurs de leur propre vie. Comment ?

D. F. : Les exilés que nous avons rencontrés font preuve d'un esprit d'initiative et d'une volonté déterminée d'aller au bout de leur périple, qui se déroule dans des conditions auxquelles ils n'étaient souvent pas préparés. Ils font aussi preuve de solidarité entre eux, en accompagnant des blessés, en échangeant des informations parfois vitales, en se cotisant pour aider à la poursuite du voyage.

Faire entendre leur voix est pour nous une manière de résister à la représentation qu'en donnent les responsables politiques et nombre de médias qui les déshumanisent à travers des discours hostiles, des statistiques biaisées et des images les montrant entassés sur des bateaux ou agglutinés derrière des barbelés.

A.-C. D. : En réaction à cette déshumanisation, il existe souvent une tendance à en faire des victimes passives pour

« Le traitement des exilés montre à quel point les politiques française et européenne d'immigration sont à la fois hors-la-loi et hors-sol, illégales et irréalistes »

Anne-Claire Defossez

susciter la compassion. Nous ne nions pas que les exilés sont des victimes. Ils le sont des politiques des Etats qui, sur tous les continents, organisent ou délèguent leur répression. Pour autant, ils ne se comportent pas en victimes, mais en acteurs de leur destin.

Que dit l'exil de nos sociétés ?

D. F. : Ces situations d'exil sont le reflet des désordres du monde dans lesquels les pays occidentaux ont une responsabilité passée et présente. Elles conduisent à se demander ce que sont devenues les sociétés européennes, capables de maltraiter d'une telle manière d'autres êtres humains.

A.-C. D. : Les trajectoires des exilés sont certes des histoires chaque fois singulières, mais elles s'inscrivent dans le temps long de rapports coloniaux et post-coloniaux, et dans le temps court des opérations militaires en Irak, en Afghanistan, en Libye et au Sahel. Or, le traitement des exilés montre à quel point les politiques française et européenne d'immigration sont à la fois hors-la-loi et hors-sol. Hors-la-loi, car la France a été condamnée onze fois par la Cour européenne des droits de l'homme pour violations des droits aux frontières.

Hors-sol, car elles sont sans rapport avec la réalité d'un fait migratoire de dimension somme toute modeste. Sans rapport non plus avec les préoccupations principales des citoyens, l'immigration venant souvent loin derrière les questions de pouvoir d'achat, d'emploi, d'environnement.

■ Propos recueillis par Céline Mouzon